

Guyancourt, le

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

A  
Mesdames et Messieurs les lauréats aux concours de recrutement de professeurs des écoles – session 2019

Division des Personnels

Bureau des Stagiaires  
DP 2 - STG

Chef de service  
Y.HADDOUCHE

Affaire suivie par  
B.C.A.P.P.E  
C.POISSON

Téléphone  
01.39.23.60.22  
01.39.23.60.26  
Télécopie  
01.39.23.62.99

[ce.ia78.dp2stg@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia78.dp2stg@ac-versailles.fr)

Adresse postale :  
BP100  
78053 Saint-Quentin-en-Yvelines  
cedex

Accueil du Public :  
19 Avenue du Centre  
78280 Guyancourt

Vous êtes lauréat(e) d'un des concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'académie de Versailles pour la session 1- 2019 et je vous félicite pour cette réussite.

Vous êtes affecté(e) dans le département des Yvelines.

Afin de procéder à votre prise en charge administrative et financière dans les meilleurs délais, je vous demande de bien vouloir télécharger les documents disponibles sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines disponibles via le lien ci-après :

<http://acver.fr/78pes>

**Ce dossier de prise en charge est à envoyer dès maintenant pour tous les candidats admis et au plus tard pour le 28 juin 2019 à la DP2 – Bureau des stagiaires à l'adresse suivante :**

(Vous disposez jusqu'au 03 juillet pour nous faire parvenir le coupon réponse)

DSDEN 78  
Division des personnels/ dp2  
Bureau des stagiaires  
BP100  
78053 Saint-Quentin-en-Yvelines  
Cedex

La note d'information disponible sur le site des Yvelines vous guidera pour la constitution de ce dossier.

En outre, afin de déterminer votre affectation au sein du département, il vous sera demandé de vous connecter à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-versailles.fr/voeuxpes78/>

Vous y effectuerez des vœux de secteur entre le 25 juin 2019 -14h00 et le 02 juillet 2019 12h00.

Vous serez destinataire d'ici mi-juillet d'un courrier vous informant de votre affectation.

Je vous rappelle dès à présent que votre admission et votre affectation ne seront définitives que sous réserve de remplir les conditions d'admission au concours.



Serge CLEMENT

